



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>	<b>Date de la modification :</b>
2	29 septembre 2021
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>	
ECGZ-DP-2021-0065	
<b>Titre :</b>	
Services de création et de production multimédia	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>	
Le 12 octobre 2021 à 14 h (heure de Gatineau)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante :</b>	
<b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  proposition-proposal@elections.ca	
<b>À l'attention de</b>	<b>N° de tél.</b>
Tiffany Denny	873-416-1259

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant les Services de création et de production multimédia qui porte le numéro ECGZ-DP-2021-0065 datée du 27 août 2021 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. Questions et réponses**

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

### **2.1 Question n° 8**

**Question :**

Pouvez-vous expliquer ce qui distingue la CIE et la CIE n° 1?

**Réponse :**

Comme il est indiqué à l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT), « CIE » signifie « Campagne d'information des électeurs », alors que « CIE n° 1 » désigne la première campagne publicitaire multimédia nationale d'EC qui sera élaborée par l'entrepreneur retenu selon une nouvelle méthode de création, campagne qui sera mise en œuvre pour une élection générale. Une fois cette campagne terminée, elle pourra être modifiée en vue d'autres scrutins. Aucun échéancier n'a été établi. Le projet devra être approuvé par le DGE, et le budget requis devra être accordé.

### **2.2 Question n° 9**

**Question :**

Pouvez-vous donner quelques exemples du matériel créatif utilisé à la dernière campagne d'EC sur lesquels nous baser pour établir le prix de nos services de création et de production?

**Réponse :**

La campagne publicitaire de la 44<sup>e</sup> élection générale se trouve ici :

<https://www.elections.ca/content2.aspx?section=sec&document=index&lang=f>. Ces publicités peuvent servir de point de départ; cela dit, comme il est indiqué dans la DP, EC veut lancer une toute nouvelle campagne – matériel publicitaire compris – pour la

prochaine élection générale qu'il tiendra.

### 2.3 Question n° 10

**Question :**

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre approche privilégiant le numérique?

**Réponse :**

Ces dernières années, Élections Canada a adopté une approche privilégiant le numérique basée sur les habitudes de consommation des médias de la population canadienne. Ce faisant, il entend renforcer sa présence en ligne par la publication de messages de différentes longueurs et ciblant des groupes précis, tant sur le Web que dans les médias sociaux.

### 2.4 Question n° 11

**Question:**

Pouvez-vous nous dire comment vous avez rejoint vos publics secondaires (Autochtones, personnes handicapées, Néo-Canadiens, Canadiens vivant à l'étranger, non-votants circonstanciels)? Qu'est-ce qui a le mieux fonctionné?

**Réponse :**

Pour en savoir plus, consultez la section à cet effet sur le site Web d'Élections Canada : <https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=out&document=index&lang=f>. Nous comptons sur l'expertise des organismes soumissionnaires.

### 2.5 Question n° 12

**Question:**

Quelles sont les plus grandes difficultés qu'il faudra surmonter?

**Réponse**

Élections Canada cherche continuellement à s'améliorer et à mener à bien son mandat. Visitez notre site Web pour en savoir plus. Les pages suivantes sont un bon point de départ :

[Rayonnement auprès des électeurs](#) (renseignements sur nos publics cibles)  
[Évaluations de la 43<sup>e</sup> élection générale](#)

### 2.6 Question n° 13

**Question:**

Pouvez-vous confirmer que le prix que nous soumettrons doit s'appliquer à toute la durée du contrat et qu'il ne s'agit pas d'un montant annuel?

**Réponse :**

Le montant qui figurera dans le volet 1 du tableau A – Frais de gestion (annexe A, partie 9) s’appliquera seulement à la campagne, qui se déroulera entre la date d’octroi du contrat et le 31 mars 2024. Tous les autres frais de gestion subséquents liés à un scrutin seront calculés en fonction du pourcentage établi dans le volet 2 de ce tableau pour les heures de main-d’œuvre réelles facturées.

Le montant que vous inscrirez dans le tableau B – Prix plafond (annexe A, partie 9) s’appliquera à la campagne, qui se déroulera entre la date d’octroi du contrat et le 31 mars 2024.

Il en ira de même pour le montant qui sera inscrit dans le tableau C – Services de production (annexe A, partie 9).

Dans le tableau D – Taux horaires fixes (annexe A, partie 9), la période visée est indiquée dans chacune des colonnes.

**2.7 Question n° 14****Question:**

La somme prévue à la section 6.03.01 couvrira-t-elle seulement les frais, ou à la fois les frais et les dépenses des tiers?

**Réponse :**

Cette information n’est pas nécessaire pour l’instant, elle ne sera inscrite que dans le contrat.

**2.8 Question n° 15****Question:**

Concernant les frais de gestion au tableau D de l’annexe B, faut-il fournir un taux horaire par fonction (directeur des groupes de compte, directeur de compte, concepteur-rédacteur, stratéliste, réalisateur) ou par service (création, gestion de compte, stratégie)? Comment définir les « catégories »?

**Réponse :**

Voir la section 5.0 – Tableau D : Taux horaires fixes, partie 9 – Critères d’évaluation financière. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que toutes les catégories de personnel indiquées par le soumissionnaire (en réponse au critère coté O3, Équipe de projet – Proposition pour la structure organisationnelle et l’attribution des ressources, ainsi qu’aux annexes C et D de la partie 9) se trouvent également dans la liste des catégories de personnel soumise. Les catégories de personnel sont celles de la structure organisationnelle du soumissionnaire.

## 2.9 Question n° 16

**Question:**

Le prix doit-il comprendre le cachet des artistes?

**Réponse :**

Élections Canada confirme que le cachet des artistes n'a pas à être compris dans le prix soumis, puisque l'axe et les besoins de la campagne sont encore à définir.

## 2.10 Question n° 17

**Question:**

Concernant l'article 8 de l'énoncé des travaux – Autres services de soutien aux programmes et initiatives d'EC (page 73), comment pouvons-nous établir un prix pour ce volet sans aucune quantité ni précision?

**Réponse :**

Le coût des travaux énoncés à l'article 8 sera couvert à l'annexe B, dans le volet 3 du tableau A (pourcentage ferme des frais de gestion) et dans le tableau D – Taux horaires fixes. C'est pourquoi aucune précision ou quantité n'a été fournie pour ce point.

## 2.11 Question n° 18

**Question:**

L'appendice A de l'annexe A – Critères d'évaluation financière (pages 80 et 81) est-il simplement fourni à titre de référence? Il n'est pas nécessaire de l'inclure dans la soumission, c'est juste?

**Réponse:**

C'est exact. Les soumissionnaires n'ont pas à remplir l'appendice A de l'annexe A pour le joindre à leur soumission.

## 2.12 Question n° 19

**Question:**

Pouvez-vous donner plus de paramètres ou décrire l'étendue du projet de création du site Web de l'élection afin que tous les soumissionnaires partent sur les mêmes bases? Faut-il partir du site actuel? Faut-il livrer des fichiers PSD ou bâtir le site directement?

**Réponse :**

L'entrepreneur n'aura pas à créer le site Web; c'est plutôt l'esthétique et l'esprit de la campagne approuvée qui sera appliquée au site de l'élection générale. Le site Web et la campagne publicitaire actuels peuvent servir de référence ([elections.ca](http://elections.ca)).

### **2.13 Question n° 20**

**Question:**

Concernant l'annexe G – Attestation du prix juste (page 127), l'un de nos contrats, signé il y a plusieurs années, sera renouvelé dans les 12 prochains mois, et les prix seront ajustés selon l'inflation. Par conséquent, ils sont actuellement moindres que ceux que nous négocierons dans le cadre du renouvellement. S'il faut se baser sur nos prix actuels, notre soumission ne sera pas représentative de notre carte de tarif pour les années à venir. Comment faire pour l'attestation du prix juste?

**Réponse :**

Voir la réponse à la question n° 21. Il n'est pas nécessaire de fournir d'attestation du prix juste pour l'instant. Cette information n'est requise qu'à la signature du contrat, lequel sera octroyé au soumissionnaire qui aura obtenu le plus de points au terme des différentes phases d'évaluation.

### **2.14 Question n° 21**

**Question:**

Faut-il inclure l'annexe G – Attestation du prix juste dans la proposition?

**Réponse :**

Non. L'annexe G – Attestation du prix juste ne sera exigée que s'il n'y a qu'une seule proposition recevable.

### **2.15 Question n° 22**

**Question:**

Faut-il joindre l'annexe C de la partie 9 dûment remplie à notre proposition financière?

**Réponse :**

Oui. Le soumissionnaire doit remplir le document Modèle de FPCR pour l'étape 1 (Partie II – Détail des coûts), soit l'annexe C de la partie 9 – Critères d'évaluation technique, comme il est indiqué à la partie 9 – Critères d'évaluation financière.

### **2.16 Question n° 23**

**Question:**

Quelle est la date d'entrée en vigueur prévue?

**Réponse :**

La date d'octroi du contrat dépend de plusieurs facteurs, notamment le nombre de soumissions reçues, qui devront toutes être évaluées. Cela dit, Élections Canada estime pouvoir octroyer le contrat dans les 60 jours suivant la clôture de la DP.

## 2.17 Question n° 24

### Question:

Pouvez-vous expliquer ce que la section 6.9.1 interdit concrètement? Par exemple, interdit-elle à quelqu'un de donner du temps ou de l'argent à un candidat en dehors de son travail?

### Réponse :

Conformément à l'article 20 – Interdiction d'activités politiques partisans de l'annexe A – Énoncé des travaux :

L'entrepreneur déclare et atteste ce qui suit :

- (a) lui ou ses dirigeants et employés qui seront responsables de l'exécution des travaux ou de la supervision de l'exécution des travaux, ne participent pas actuellement, ou ne participeront pas pendant la durée du contrat à des activités politiques partisans à l'échelon fédéral, provincial ou territorial. Est entendu notamment par activité électorale le fait de donner son appui ou de s'opposer, activement ou publiquement, à l'élection d'un parti politique fédéral, provincial ou territorial, d'un candidat à une charge électorale fédérale, provinciale ou territoriale, ou d'un comité référendaire fédéral, provincial ou territorial.

Les activités politiques telles que le bénévolat, les campagnes de financement et les dons à un candidat ou à un parti politique sont interdites par cette disposition puisqu'elles peuvent empêcher la personne d'accomplir ses fonctions de façon impartiale, politiquement parlant.

## 2.18 Question n° 25

### Question:

Pour le critère C4 – Plan de travail proposé par le soumissionnaire, pouvez-vous expliquer la différence entre « l'applicabilité des tâches proposées dans le plan de travail » pour un maximum de 10 points et « l'exhaustivité de la liste des tâches proposées dans le plan de travail » pour un maximum de 25 points?

### Réponse

La réponse sera fournie par l'entremise d'une modification subséquente.

### **2.19 Question n° 26**

**Question :**

Pour le critère C5, peut-on parler de l'expérience acquise dans une autre organisation où travaillait la ressource avant de joindre notre équipe?

**Réponse :**

Oui, à condition de pouvoir démontrer que la ressource proposée a l'expérience nécessaire pour répondre au critère.

### **2.20 Question n° 27**

**Question:**

Au critère C5.1 – Gestion des comptes – Expérience de travail de la ressource, c'est écrit : « Le soumissionnaire doit décrire jusqu'à trois campagnes publicitaires pour montrer que la ressource proposée possède de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité ». Serons-nous évalués en fonction du nombre de campagnes décrites?

**Réponse :**

Les soumissionnaires seront évalués en fonction du nombre d'années d'expérience et non du nombre de projets réalisés. Ils peuvent décrire un, deux ou trois projets – au maximum – pour démontrer leur expérience. S'ils peuvent prouver que la ressource a l'expérience nécessaire avec un ou deux projets, c'est suffisant.

### **2.21 Question n° 28**

**Question:**

Concernant le critère C5.2, dans notre organisme, le poste de gestionnaire des services de production est en fait scindé en deux. Peut-on proposer deux personnes?

**Réponse :**

Comme l'indiquent les instructions du critère C5.2, seule une (1) ressource sera évaluée pour le poste de gestionnaire des services de production; vous ne pouvez donc pas en proposer plus d'une.

### **2.22 Question n° 29**

**Question:**

Comme il y a toutes sortes de documents à joindre à la proposition technique (formulaires, annexes, attestations, etc.), il serait très utile d'avoir une liste de contrôle résumant ce qu'il faut présenter au plus tard le 28 septembre. Est-ce possible?

**Réponse :**

Les soumissionnaires doivent présenter ce qui suit dans des documents distincts :

## Section I : Proposition technique

- a) Partie 8 – Critères d'évaluation techniques
- b) Annexe A de la partie 8 – Modèle de FPCR pour l'étape 1 (Partie I)

## Section II : Proposition financière

- c) Annexe A de la partie 9 – Modèle de tableau de tarification de la proposition
- d) Annexe C de la partie 9 – Modèle de FPCR pour l'étape 1 (Partie II : Coûts de la main-d'œuvre)
- e) Annexe D de la partie 9 – Modèle de FPCR pour l'étape 2 (Détails des coûts de la production)

## Partie 9 – Certificats

- f) Annexe A – Formulaire de présentation d'une proposition
- g) Annexe B – Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

N. B. : La date de clôture de cette demande de proposition est désormais le 12 octobre 2021.

**2.23 Question n° 30****Question :**

Préférez-vous que l'agence soit située à un endroit particulier, ou êtes-vous ouverts à engager une agence de la côte est?

**Réponse :**

La ressource proposée doit être disponible de 7 h à 17 h (heure de Gatineau), du lundi au vendredi jusqu'à concurrence de cinq jours par semaine, sur demande. De plus, l'entrepreneur doit être en mesure de participer aux conférences téléphoniques, aux réunions virtuelles ou aux réunions tenues dans les bureaux d'EC à Gatineau. EC l'avisera par écrit, cinq jours ouvrables à l'avance, de la tenue de conférences téléphoniques ou de réunions.

**2.24 Question n° 31****Question :**

Habituellement, quelles sont les sommes facturées ou quels sont les budgets pour ce type de contrat?

**Réponse :**

Élections Canada ne peut pas divulguer les détails de la facturation, les sommes facturées ou les budgets. La valeur du contrat actuellement en vigueur est indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

**2.25 Question n° 32**

**Question:**

Pour ce qui est frais de gestion mentionnés dans le tableau A de l'annexe B, souhaitez-vous obtenir un prix ferme par année ou un prix pour la CIE et la CIE1?

**Réponse :**

Conformément à la partie 9 – Critères d'évaluation financière, pour les frais de gestion mentionnés dans le tableau A de l'annexe B, le soumissionnaire doit fournir un prix de lot ferme pour les services de gestion rendus relativement à la production de la CIE1.